



SAISON 2020/2021

**CONTRAT SPORTIF ENTRE LA SECTION « JUDO » du C.S.C.N » et
le/la Licencié(e) ou son/sa représentant(e).**

1)-Le règlement de la cotisation se fera en intégralité à la signature du contrat avec encaissement trimestriel.

- 1^{er} encaissement 1/3 de la cotisation plus licence (à la signature).
- 2^{ème} encaissement 1/3 de la cotisation au 01/01/2021.
- 3^{ème} encaissement 1/3 de la cotisation au 01/04/2021.

2)-La décision prise par le bureau de mettre les encaissements au trimestre fait suite à la crise sanitaire provoquée par le COVID 19 et le confinement qui en a suivi. Dans le cas où cela devrait se reproduire au cours de la saison 2020/2021, l'encaissement qui suivrait la mise en confinement ne se fera pas. (Si confinement supérieur ou égal à 45 jours consécutif, aucun encaissement). (Si confinement inférieur à 45 jours, encaissement au premier jour du déconfinement). Seront prises en compte, les dates officielles. (GOUVERNEMENT).

3)-aucun remboursement de cotisation ne sera fait une fois le contrat signé à l'exception de :

- A) mutation.
- B) blessure entraînant une cessation d'activité sportive(judo) pour le reste de la saison. (Certificat médical). Le montant du remboursement sera égal au prorata du nombre de mois restant.

4)-aucun remboursement de la licence.

5)-DROIT à L'IMAGE : **OUI – NON (rayer la mention inutile).**

IDENTITE DU JUDOKA(TE).....

Date de naissance :.....

Représentant légal.....

Téléphone :.....

Fait à NÎMES le

Nom :

Prénom :

SIGNATURE